

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce petit livre résume un certain nombre de travaux de pédagogie expérimentale se rapportant à l'évolution physique, intellectuelle et morale de l'enfant de 3 à 7 ans. A ce titre, il est futile, car les études qu'il synthétise sont éparpillées en des périodiques spéciaux, difficilement abordables.

* * *

Annales fribourgeoises. — Sommaire du N° 1 : Alexandre Daguet et son temps, par Aug. Schorderet. — Les postes de signaux au Vully et les systèmes de signaux de Fribourg et de Berne, par Dr G. Flükiger. — Une commune insurgée contre le gouvernement, par Jeanne Niquille. — *Fribourg*, Imprimerie Fragnière, frères, éditeurs. Prix d'abonnement, Suisse 4 fr. 80.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Genève. — *L'espéranto.* — Sur la proposition de la conférence des inspecteurs, le département de l'Instruction publique de Genève a décidé d'introduire, à titre d'essai, l'enseignement obligatoire de l'espéranto dans la septième année des écoles primaires, dès septembre prochain. Le département organise à cet effet un cours de M. Edmond Privat pour préparer les maîtres de classes.

A Genève, comme partout, on a beaucoup réclamé l'allégement des programmes, et là, comme ailleurs, on n'y parvient qu'en y ajoutant de nouvelles branches. C'est « à titre d'essai », mais on dit que rien n'est durable comme le provisoire.

L'espéranto à l'école primaire ! Bon moyen pour faciliter l'enseignement, déjà si difficile, de la langue maternelle, si, par celle-ci, on entend la belle langue française, correcte et classique. Et à quand l'*ido*, qu'on dit supérieur à l'espéranto ? De ce pas on finira bien par arriver au *dadisme*.

France. — Réforme de l'enseignement secondaire. Au Conseil supérieur de l'Instruction publique, M. Léon Bérard, le nouveau ministre de ce département, a dit : « Des erreurs profondes ont vicié l'œuvre de 1902. Le décret organique offre expressément à l'élève — un enfant de 11 ou 12 ans — une option entre deux cycles, et, dans le premier cycle, entre deux « sections », et dans le deuxième entre quatre « groupements ». Les maturités les plus précoces hésiteraient, déconcertées, devant ce diagramme obscur.

« Non moins déconcertant est l'amalgame infiniment divers des matières d'enseignement et des spécialités accumulées dans ce dédale encyclopédique.

« D'autre part, la réforme de 1902 a fait une trop grande part aux disciplines classiques traditionnelles. »

Plus loin il dit qu'il importe de construire un système simple et clair, où les données de l'expérience l'emportent sur les vues théoriques, que les programmes ont, en outre, trop séparé la culture scientifique de la culture littéraire. Ces deux cultures sont, l'une et l'autre, nécessaires « à bien penser ».

— *Les écoles sans élèves* — A Rochepaule (Ardèche), en face de l'école libre qui compte 152 filles, l'école laïque des filles n'a pas une seule élève, et l'école laïque des garçons, dont l'instituteur est le mari de l'institutrice, n'en a pas davantage. Par contre, l'école libre des garçons a 104 élèves.

L'institutrice laïque sans élèves étant tombée malade, l'administration lui a envoyé une suppléante. De sorte que pour 0 élève, il y a deux institutrices et un instituteur !

Intelligente l'administration laïque ! Économe aussi !

Mais le mérite et le courage des catholiques sont, certes, dignes d'admiration. C'est à leurs frais qu'ils entretiennent les écoles libres, tandis que les impôts qu'ils versent à l'État servent en grande partie à payer les écoles officielles dont ils ne veulent pas, parce que « écoles sans Dieu ». Ils savent que, pour le bonheur de leurs enfants, les intérêts moraux doivent primer les intérêts matériels.

Quand les sectaires, qui, à tort et à travers, ont toujours plein la bouche des beaux mots « la justice et le droit », en feront-ils une juste application ?

MARCELIN BOCHUD.

PENSÉES PÉDAGOGIQUES

« Vouloir tout savoir est le vrai moyen de ne rien savoir. »

« Qui se croit propre à tout, souvent n'est bon à rien. »
